## UN DOCTEUR ASSASSIN

On nous envoie de Lisbonne des détails fort curieux et tout à fait inconnus en France sur une série de crimes commis dans des circonstances extraordinaires et qui fourniront aux psychologues un sujet d'études autrement intéressant que les monstruosités vulgaires dont nous sommes rassasiés.

L'accusé appartient à la race des Castaing et des Lapommeraye, avec cette différence que si Castaing et Lapommeraye ont dû toute leur notoriété à leur crime, le docteur Vicenti Urbino de Freitas, assassin présumé de la famille Sampaio, avant d'être dans la main de la justice, était un professeur renommé de l'école médico-chirurgicale de Porto et un médecin célèbre en son pays. Il y a cette différence aussi que les crimes attribués à Freitas ont une ressemblance encore plus marquée avec ceux de Troppmann qu'avec ceux de Lapommeraye.

### Les antécédents

Fils d'une honorable famille de commerçants établie à Porto, le docteur Urbino de Freitas fit ses études à l'Université de Coïmbre, où il se fit remarquer par ses progrès rapides. Il passa des examens brillants en 1874. Mais son caractère froid et concentré lui avait acquis peu de sympathie parmi ses camarades.

Nommé, en 1877, professeur de physiologie à la Faculté de Porto, il traita si durement ses élèves qu'il lui arriva d'être accueilli par des huées écœurantes.

Cependant chacun rendait hommage à son talent; il collabora à plusieurs revues spéciales, et il se distingua surtout dans le traitement des maladies cutanées.

Sa clientèle était considérable, et il gagnait beaucoup d'argent. On l'accusait il est vrai, d'une rare âpreté au gain; parfois même on dit qu'il alla jusqu'à abuser des confidences de ses clients pour exercer sur eux un véritable chantage.

Il avait épousé une demoiselle de Sampaio, appartenant à une famille distinguée.

C'est pour réunir tous les héritages des parents de sa femme que le docteur Urbino de Freitas aurait commis la série des crimes qui lui sont imputés.

### Les circonstances

La famille de Sampaio se composait du père M. José-Antonio de Sampaio, âgé de soixante-dix ans, marié à dona Maria-Carolina Vaz de Sampaio, dont il avait trois enfants, Guillaume, José-Antonio et la femme de M. de Freitas. Guillaume de Sampaio avait deux enfants, Mario et Maria-Augusta, et José-Antonio, une fille Berthe.

Le docteur Freitas est accusé de meurtre sur la personne de ses deux beaux-frères et de ses deux belles-sœurs, sur la personne de son neveu, le jeune Mario, fils de Guillaume de Sampaio, et de tentative de meurtre sur ses deux nièces, Berthe et Maria-Augusta.

Guillaume de Sampaio est mort le lendemain d'un dîner offert par le docteur de Freitas. Il était jeune et robuste.

Peu de temps après, les deux belles-sœurs de Freitas, soignées par lui, mouraient rapidement.

Quand on l'appelait au chevet d'un parent malade, le docteur de Freitas avait coutume de dire : « Les saints du foyer ne font pas de miracle », et il refusait de s'y rendre. Au contraire, il accourut avec empressement pour soigner ses deux belles-sœurs.

Le propriétaire de l'hôtel de Paris où est mort José-Antonio de Sampaio est un Français, M. Aufrère, qui dépose que le docteur de Freitas ordonna au malade une injection hypodermique de morphine. Il manqua complètement le liquide apporté par un domestique, avant de le verser dans la seringue Pravaz.

Il refusa de laisser examiner le liquide contenu dans la seringue, par un autre médecin, et il se hâta de l'injecter sous la peau de José-Antonio. Aussitôt après, l'état du malade empira, les vomissements survinrent et la mort arriva à deux heures trois quarts, le même jour.

Quelques mois auparavant, José-Antonio avait reçu de Coimbra un flacon d'acide prussique. On attribue à Freitas cette première tentative d'assassinat.

### Dragées empoisonnées

Les jeunes Mario, Maria-Augusta et Berthe avaient reçu de Lisbonne, le 10 mars, une boîte de dragées françaises qu'ils prirent pour un cadeau de leur institutrice. Ils mangèrent ces bonbons, et ils furent pris de vomissements et de douleurs d'entrailles. Freitas fut appelé auprès d'eux. — Ce n'est rien, dit-il, et après avoir éloigné parents et domestiques il leur appliqua un remède qui augmenta tellement la souffrance des enfants que, le lendemain, Berthe et Augusta refusèrent d'en prendre un second, ce qui leur aurait sauvé la vie, tandis que le petit Mario, cédant aux instances de sa grand-mère, se soumit au traitement et expira dans d'horribles douleurs, criant que c'était le médicament de son oncle qui l'avait tué.

Freitas chercha à faire tomber les soupçons sur son beau-frère, Carlos d'Almeida et même sur l'institutrice. Celle-ci se défendit énergiquement et accusa d'une façon dégagée M. de Freitas.

La police de Porto, la seconde ville du Portugal, s'émut. Mais elle disposa seulement d'un fonds de 4,000 francs par an pour les recherches criminelles. Il fallut que M. Sampaio, père, fournît la somme nécessaire à l'enquête.

On se refusa cependant à arrêter un homme de science, un professeur !

Seulement, M. Freitas voulut trop prouver. Comme il était avéré qu'il avait passé à Lisbonne le nuit du 8 au 9 mars, lour où les dragées avaient été expédiées, il écrivit à un de ses amis intimes pour le supplier de témoigner qu'ils avaient passé ensemble le temps de son séjour à Lisbonne. L'ami s'empressa de porter un pareil mensonge à la police. C'est une charge accablante pour l'accusé.

Il est prouvé aujourd'hui que Freitas a acheté les dragées à Lisbonne le 8 mars, et qu'il a envoyé le paquet à Porto.

### En prison

Devant ces graves présomptions il a fallu se résigner à incarcérer le docteur de Freitas. Il est très accusé. La foule est toujours considérable devant la prison et elle crie : « Mort à l'assassin ! Mort à l'empoisonneur d'enfants ! »

Le sang-froid de l'accusé l'a abandonné. En présence du juge d'instruction il a versé des larmes qui équivaient presque à des aveux.

On peut dire que le sang-froid aussi le docteur Freitas pour commettre ses crimes est la policarpine, principe actif du jaborandi, ou bien un alcaloïde analogue.

Cette cause étrange, le Portugal tout entier et les débats seront des plus émouvants. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

## TIRAGES D'OBLIGATIONS

**AVENIRS 1887**

Anvers, 10 juillet.—Série 42211, n° 25, remboursable par 150,000 francs.

Série 6427, n° 8, remboursable par 2,500 francs.

Série 28805, n° 12, remboursable par 1,000 francs.

Série 28581, n° 6; série 72544, n° 8, id. remboursable par 500 francs.

## Le Mouvement gréviste

**La grève des facteurs à Londres**

Londres, 10 juillet. — La grève des facteurs a commencé dans plusieurs districts.

Elle sera générale demain.

La grève des policemen est terminée, grâce à des concessions judicieuses.

## CHRONIQUE REGIONALE

**Brevet supérieur.** — Voici la a noms des aspirantes qui ont été admises définitivement :

Mlles Becuwe, Cochet, Corrille, Crombet, Dachy Descarpentries, Detroy, Devey, Dubrulfaut, Fournier, Grumber, Labègue, Lahaye, Lefebvre, Lenfant, Mantel, Mauroy, Suvelier, Varlet, Vochelle, Wanaverbecq.

**Ajournés.** — Les jeunes gens qui, s'étant présentés à l'examen, paraîtraient définitivement n'en ont été ajournés pour inaptitude physique, conservent le droit de réclamer l'assimilation aux engagés conditionnels.

Les jeunes gens qui désirent bénéficier de ces dispositions doivent faire inscrire à la Préfecture, Bureau militaire, pour le 15 juillet au plus tard.

A l'appui de leur demande, ils doivent produire un certificat d'assimilation délivré par le général commandant la subdivision.

## Chronique locale

## ROUBAIX

**L'aéronaute Jean-Baptiste Glorieux.** — Lundi prochain, 14 Juillet, l'aéronaute Roubaisien s'élèvera dans les airs avec son nouvel aérostat « Le Titan ».

Nous avons eu la curiosité de voir le nouveau ballon « Le Titan » que notre concitoyen, suivant sa coutume, a fabriqué lui-même entièrement.

Coutures, vernissage, filet, etc., tout, en un mot, est œuvre personnelle.

Fabriqué en une toile serrée de Chine, « Le Titan » a une forme allongée ; il est moins rond que « l'Hercule » et plus élégant que son frère aîné.

*Le « Titan » cube 735 mètres; sa fabrication* a nécessité 410 mètres carrés de tissus ; il pèse 260 kilogrammes.

On jugera de la patience qu'a dû employer M. Glorieux pour le faire en sachant qu'il ne contient pas moins de 4,000 mètres de couture.

L'ascension du 14 Juillet à Roubaix sera la 461e ; elle ne manquera pas d'offrir un vif intérêt.

La 462e aura lieu le soir même à Lille.

**Chronique colombophile.** — Lundi 14 juillet, grand concours inter-Roubaisien dans un rayon de 25 kilomètres, sur *Orléans*. Prix d'honneur, 100 francs et prix d'excellence, organisé par la société colombophile « Les Voltigeurs de l'Enfié » établis à *l'Enfié* chez le sieur Jules Lequenne, 160, rue Blanchemaille.

Mise obligatoire, 2 francs; mise facultative, 2 fr.; poule unique et facultative, 0 fr. 50 c.: poules facultatives, 1, 2, 3, 5, 10 et 20 fr. Un

L'inscription des pigeons aura lieu le samedi 12 juillet de 2 à 7 h. du soir.

Afin d'éviter les encombrements et pour la bonne marche du concours, la société invite MM. les amateurs, à faire inscrire leurs pigeons de bonne heure.

**Etablissement des bains de la rue St-Antoine.** — A l'occasion de la Fête nationale, *cet établissement sera fermé le 14 courant à* neuf heures du matin.

**Mort subite.** — On a trouvé mort, hier matin, sur son lit, le nommé Jean-Baptiste Delrue, âgé de 51 ans, demeurant rue Decrême, chez M. F. Crier, plafonneur. On attribue cette mort à une rupture d'anévrisme.

Le corps a été transporté à l'hôpital hier dans la soirée.

**Concours de musique.** — Voici les résultats du concours de musique du Conservatoire de Roubaix :

Classe de hautbois et de basson. — Professeur, M. René Brisy.

Hautbois. — 1er prix, médaille d'argent, Georges Dansette. Accessit, M. César Balsez.

Basson. — 2e prix, Joseph De Tefr.

Classe de flûte et de saxophone. — Professeur, M. Alfred Bondues.

Flûte. — 1er prix avec mention, médaille d'argent, Léon Lainé; 2e, Henri Roupain; 3e Emile Capelle. 2e accessit, Alfred Cehty.

Saxophone. — 1er prix, médaille d'argent, Arthur Vanderveelen; 2e, Prosper Jansens; 1er accessit, Albert Despretz; Charles Leuntgens.

Classe de clarinette. — Professeur, M. Paul Pouzenc.

1er prix, médaille d'argent, Jean-Baptiste Morean; 2e, avec mention, Auguste Lardinois. 1er accessit, Jules Blondiau; 2e, Carlos Honoré; 1 Alexandre Vanghulve.

Clarinette basse. — 1er prix, médaille d'argent, *Oscar Laureyns.*

**Concours de pinsons.** — Dimanche dernier un grand nombre d'amateurs de pinsons s'étaient réunis chez M. Louis Wysseur, cabaretier à la « Petite Hirondelle », boulevard de Beaurepaire. 41 pinsons ont pris part au concours. Voici les résultats.

1er prix de grand nombre, M. Bataille, 361 coups; 2e prix, M. Cattoire, 350 coups. Prix de mise, M. Bataille, 361 coups; M. Renard, 269 coups; M. Crommeleek, 160 coups; M. Mortier, 93 coups.

Le quartier avait pris un air de fête, et les habitants du quartier ont été sous le charme pendant plusieurs heures, de ces joyeux *chahuts.*

**Deux arrestations rue du Fort.** — Mercredi soir vers neuf heures et demie, les agents de sûreté Duhem et Jouellin, ont arrêté rue du Fort, la nommée Catherine Bassetti, âgée de 41 ans, inculpée d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Le nommé Camille Cousseman, cabaretier, âgé de 50 ans, demeurant Grande-Rue, qui a voulu mettre opposition à cette arrestation, a été aussi arrêté.

**Les chiens.** — Dans la journée de mercredi deux chiens ont été mis en fourrière et cinq contraventions établies pour divagation.

**Un vol Grande-Rue.** — Il y a plusieurs jours, M. Toulet, demeurant Grande-Rue, était victime d'un vol de pipes assez important.

M. Toulet est des soupçons sur un ouvrier menuisier, Casimir Calbert, âgé de 65 ans, qu'il avait eu à son service quelques jours auparavant.

Il prévint la police, et un agent procéda à l'arrestation de Calbert.

Une perquisition faite à son domicile, rue Magenta, amena la découverte de plusieurs pipes de valeur.

Il a déclaré en avoir donné d'autres pour cadeaux à ses amis.

Sa concubine, Catherine Sculbute âgée de 64 ans, a vendu au sieur Delgrange, cabaretier, pour la modique somme de trois francs, une pipe d'une valeur de 75.

Elle a aussi été arrêtée.

**Un vol de fruits.** — Mercredi soir, vers huit heures, plusieurs gamins ont escaladé la haie et ont pénétré dans le jardin de M. Delplancque, rue Franklin, et y ont dérobé des fruits.

Deux d'entr' eux ont été arrêtés. Ce sont les nommés Emile Bottier, âgé de 14 ans, demeurant rue Monge et Albert Vandenbrouck, âgé de 11 ans, demeurant rue de la Balance.

Ces deux ont été conduits au Dépôt du troisième arrondissement.

**Affaire de mœurs.** — Sous ce titre, nous relations dans notre numéro d'hier matin, l'arrestation pour attentat à la pudeur, du sieur Florquin, concierge chez M. Florin.

Nous apprenons qu'il a été relaché aussitôt son arrivée à Lille, les faits incriminés par la jeune enfant étant trop invraisemblables et les preuves manquant absolument.

**Prime gratuite.** — Voir à la 4e page la prime offerte par la Photographie ELKAN.

**Chronique colombophile.** — L'Union fédérale colombophile a l'honneur de rappeler à MM. les amateurs son concours sur Chantilly du 13 juillet, 100 fr. prix d'honneur. Inscription des pigeons chez M. Amand Bayart, cabaretier, angle des rues Richard Lenoir et Chapelle Carrette, samedi 12 juillet, de 3 à 6 heures du soir.

Le cercle Union a l'honneur d'informer les amateurs que des paniers seront à leur disposition au café Pandore, rue Pauvrée, de 9 à 11 heures du matin pour le lâcher du 14 juillet.

Une prime de 0,10 par pigeon sera remise à chaque amateur, jusqu'à extinction de la prime de cent francs offerte par la ville.

**Simple police.** — L'audience très chargée a été ouverte à trois heures et s'est terminée à 6 heures et demie.

Quatre affaires environ ont été appelées; parmi lesquelles un nombre respectable de délits d'ivresse.

Tous les délinquants sont invariablement condamnés à trois d'amende et aux dépens. Un récidiviste recevrait en plus un jour de prison.

Un ivrogne qui avait pris un avocat est également condamné à 5 francs d'amende.

Quatre propriétaires qui ont négligé de faire construire le trottoir bordant leurs propriétés s'entendent condamner, deux à 1 franc d'amende et les frais, et les deux autres sont remis à quinzaine.

Trois cocottes qui ont le 1er Mai distribué un écrit faisant appel aux ouvriers de Roubaix réclament l'application de l'article 20 sur le colportage et sont acquittées.

Un entrepreneur est condamné à 1 fr. d'amende pour ne pas s'être dérangé pour le cas.

Cinq jeunes gens sont poursuivis pour avoir jeté des pierres dans un jardin clôturé, sur une lanterne à gaz et dans les cruches de l'église du Sacré-Cœur. Quatre sont condamnés à 3 francs d'amende et les frais, le cinquième est acquitté.

Une cabaretière de la rue Pierre de Roubaix, la femme Charlet, a logé sans l'inscrire sur le registre des logeurs, un individu qui se trouvait sous le coup d'un arrêté d'expulsion. Elle est condamnée à 6 fr. d'amende.

D'autres cabaretiers recueillent la même condamnation pour avoir commis la même négligence.

Joséphine Labaye, Laura Triquet et Clémence Delberghe, avant négligé d'aller passer l'inspection sanitaire, sont condamnées à 1 franc d'amende, les deux dernières ont en plus chacune 2 jours de prison pour récidive.

Une cabaretière ayant refusé de rendre la monnaie à un client, le tribunal a cru devoir, en prétextant que la femme de celui-ci devait quelques cannettes, notre homme en fut si saisi que les bras lui en tombèrent.

Mais, malheureusement pour lui, en main rencontre accidentellement « en passant la joue de la cabaretière. Trois jours de travail et les dépens pour violences.

Deux individus qui se sont mutuellement poché les yeux sur le boulevard Gambetta reçoivent chacun 3 jours de travail et les dépens.

Un exploit qui a exercé des violences à Roubaix, se présente devant le tribunal muni d'un passeport délivré par le consul de France en Belgique; cette pièce ayant été reconnue sans valeur, M. le commissaire de police menaça le prévenu de l'arrêter pour infraction à un arrêté d'expulsion; mais M. le juge ayant fait remarquer que le prévenu avait agi de bonne foi il y avait lieu de remettre l'affaire à huitaine pour lui permettre de se munir d'une autorisation préfectorale. Il inita alors le prévenu à quitter immédiatement le territoire français sous peine de se voir arrêter pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Quatre gamins sont prévenus pour dégradation des plantons en construction. Ils sont condamnés à 3 fr. d'amende et aux dépens, excepté pour un d'eux qui, étant orphelin depuis le matin, est mis hors de cause. M. le juge de paix fait remarquer qu'à l'avenir, pour ces genres de contraventions, il se déclarera incompétent et livrera les prévenus en correctionnelle.

1 franc d'amende et les frais à certains marchands ambulants qui ont contrevenu à l'arrêté municipal sur les marchands.

Certains ivrognes qui ont troublé le repos public sont condamnés à 5 fr. pour ivresse et 11 fr. pour dégâts publics.

Le domestique d'un marchand de vins a écrasé un enfant qu'il prétend n'avoir pas pu éviter. Remise à 15 jours pour citation.

Plusieurs cochers de place s'entendent condamner à 1 franc d'amende pour n'être pas descendus de leurs voyageurs.

Viennent ensuite plusieurs condamnations à un franc d'amende pour défaut de numérotage des maisons ; pour divagation de chiens, pour abandon de voitures et défaut de plaques.

Un ouvrier belge habitant Roubaix depuis trois semaines, a contrevenu à la loi de 1888 sur les déclarations de domicile. Remis à huitaine pour entendre l'agent.

## Spasmes et Vapeurs

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesses, vertiges, palpitations, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de purifier, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Leclhanx (sucs purs d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvoie aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite cet détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions sans lequel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni bonheur.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (44e édition), que M. Leclhanx, pharmacien-chimiste à Rouhaux, envoie gracieusement à ceux qui en la réclament. Après l'avoir lue elles demanderont avec confiance franco à M. Leclhanx pour 12 fr. ou 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Orli, rue Esquermoise, 60; Fanyau; Dente et Cie; Cosane; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — Roubaix : Bradfer, Vannewille. — Tourcoing : Valenciennes : Sabin-Boulet. — A Fresnes : Berriez. — A Maubeuge : Huart, pharmacien, rue de Mons. Toutes pharmacies.

BIBLIOTHÈQUE MODERNE
12, Rue du Vieil-Abreuvoir, 12, ROUBAIX

**Plus de deux mille volumes. — 15 centimes de location par semaine.**

La Bibliothèque moderne comprend des œuvres d'un intérêt palpitant. — Outre que la partie littéraire y est largement représentée par les ouvrages les plus renommés de la littérature ancienne et moderne, le roman y tient une large place.

C'est ainsi qu'Alexandre Dumas, Paul de Kock, Georges Sand, s'y trouvent au complet et que Montépin, Assolant, Adolphe Belot, Alphonse Daudet, Emile Gaboriau, Théophile Gautier, Hector Malot, Maupassant, Georges Ohnet, Emile Richebourg, Eugène Sue, A. Theuriet, Louis Ulbach, Walter, Scott, Zaccone, Emile Zola, etc., y comptent leurs œuvres les plus célèbres et les plus passionnantes.

Une collection complète de Balzac, illustrée fait partie de la Bibliothèque moderne, qui offre aux personnes amateurs de lecture, un choix aussi complet que varié, à des conditions de prix de location extrêmement modiques : **quinze centimes par livre et par semaine.**

**Nouveautés** : *Les Pauvres* par Alexis Bouvier; *Mademoiselle Besson* par E. Girard; *Chair Vénale* par Henri Nor; *Prêt Mi* par Maizeroy : *Le Roman Rouge* par Catulle Mendès.

## LETTRES MORTUAIRES
### ET D'OBITS

*Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à* **Roubaix** et **Tourcoing**, *dans les bureaux de* l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING *donne droit à une insertion GRATUITE dans le Journal.*

## TOURCOING

**Le nouvel Hôtel des Pompiers.** — Le 31 juillet courant aura lieu à l'Hôtel de Ville, une première adjudication sur le devis de 145,304 fr. 81, pour travaux concernant le nouvel Hôtel des Pompiers.

**Tribunal de simple police.** — L'audience du tribunal de simple police d'hier comportait 65 affaires.

Comme toujours les contraventions pour ivresse, tapage, violences légères formaient la plus grande partie du rôle. Il y avait aussi un assez grand nombre de contraventions pour maraudage et passage sur des terrains ensemencés.

— En fait d'affaires drôlatiques, nous relèverons la suivante :

Une dame D..., d'un âge respectable et une jeune fille aux yeux pétillants sont poursuivies, la première pour tapage, la seconde pour tapage et violences.

La jeune fille possède un chat qu'elle affectionne beaucoup ; or, un beau jour elle entendit son minet pousser des miaulements plaintifs.

Elle appela : minet! minet! mais le chat continuait à se plaindre.

Alors, on se proposait alla voir dans la maison de sa voisine, Mme D..., et que vit-elle ?

La brave dame tenait le pauvre chat sur ses genoux et lui administrait une correction d'importance.

Le sang de la jeune Marie B..., se révolta elle bondit sur sa voisine et vengea sérieusement le chat.

C'est au point que Mme D... avait tout ses vêtements en lambeaux.

M. le juge de paix a acquitté Mme D... et condamné la propriétaire du chat à 3 fr. d'amende et aux frais.

Marie B... est sortie de la salle en frapant le parquet d'un air de colère et en répétant : Ça ne sera pas fini comme ça! On ira plus loin !

**Expulsés.** — La gendarmerie de Tourcoing a dirigé sur la frontière belge un convoi de 47 expulsés.

Cinq des individus qui composaient ce convoi venaient de Paris et étaient expulsés par mesures administratives.

Il y avait aussi un sieur Floron Decker, condamné au Hâvre à 15 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour, entre autres dans les villes de Tourcoing, Roubaix, Armentières et Fourmies, une condamnée de 25 ans, condamnée à Lille à 6 mois de prison pour entrave à la liberté du travail.

**Colportage d'allumettes belges.** — Les préposés des douanes de la brigade ambulante de Tourcoing ont arrêté deux fillettes de 10 ans, Octavie Lebogue et Germaine Leclercq qui colportaient en ville des boîtes d'allumettes de contrebande.

**Fraude.** — Les préposés de la Marlière ont opéré l'arrestation du nommé Jules Vanstenkiste, demeurant à Mouscron, lequel cherchait à introduire une certaine quantité de café vert.

**Disparition.** — M. Leplat, charcutier, place des Halles a signalé à la police la disparition depuis dimanche dernier, de son garçon charcutier, M. Henri Vandenberghe.

Lire à la 4e page, les renseignements utiles **sur l'Etablissement départemental des BAUX à BOUES de St-AMAND Nord)**

## WATTRELOS

**Maraudage.** — Un sieur A..., domestique au Sapin-Vert, a été vu maraudant des grosseilles dans le jardin de L... Plainte a été portée.

**Injures.** — Un sieur F..., de la cour Holbecq, a porté plainte contre la fille C..., qui l'injurie continuellement.

**Injures.** — Plainte a aussi été portée par la fille B... contre son voisin, rue du Bureau, pour injures.

**Coups et blessures.** — Une enquête est ouverte sur la demande du parquet de Courtrai contre plusieurs individus qui ont porté des coups et fait des blessures à deux jeunes filles de l'orphelinat de Mouscron, qu'ils ont tenté d'enlever et qui habitent à Wattrelos.

Le même parquet fait faire une enquête à Wattrelos pour une affaire de coups.

**Coups de pierres.** Plainte a *été portée* par un vieillard d'Estaimpuis (Belgique), qui aurait reçu des coups de pierres, au Petit Paris, à Wattrelos, de gamins de ce quartier.

**Un vieux moulin.** — On démolit actuellement, rue du Moulin, sur la Grand'Route, le Moulin Laloy.

Ce moulin existe depuis plus de sept cents ans et beaucoup de Wattrelosiens regretteront sa disparition.

**Halluin.** — Il y a une loi qui déclare jour férié la fête nationale du 14 juillet. Dans toutes les administrations les bureaux sont fermés.

Nous voudrions bien savoir pourquoi le bureau du receveur des douanes restera ouvert ce jour là, pendant quelques heures seulement, il est vrai, alors qu'il est régulièrement fermé les dimanches ordinaires.

**Neuville-en-Ferrain.** — La société hippique a l'honneur d'informer les amateurs qu'elle organise un carrousel pour le lundi 21 juillet. Un avis sera lire le 14 juillet.

**Flers.** — Dans le cours d'une discussion, qui a eu lieu dimanche soir à l'estaminet de la « Réunion des vrais » tenu par Mme Vve Dubus, le sieur Dekeyser, tailleur à Wasquehal, a reçu une blessure assez sérieuse au poignet.

On ne sait si elle provient d'un coup de couteau ou d'un éclat de verre ; car il y avait eu bagarre dans laquelle tous les verres ainsi que les vitres de la porte d'entrée ont été brisés.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

## LILLE

**Concours d'escrime du Lycée de Lille.** — Le concours du Lycée a eu lieu au milieu d'une nombreuse et brillante assistance, dans la salle ou marquait M. le colonel Royer, M. Faucher, adjoint au Maire, M. le proviseur, M. le censeur, M. l'Econome Dufaure, de nombreux officiers et les principaux du district de notre ville, MM. Verly, J. Parsy, Rajal, Jonckhère, Leusemant, Brumm, Cerf, De Mégaville, qui composaient le jury.

L'intérêt principal de cette fête a été le concours d'honneur pour lequel l'académie d'armes de Paris avait accordé à notre éminent professeur, M. Oudart, deux médailles artistiques frappées par le célèbre peintre Frédéric Régamey.

Ces médailles ont été obtenues par M. Paul Pointurier, le champion des lycées de France à l'Exposition universelle et par M. Léon Denniel, un jeune tireur classique de grand avenir.

Les autres récompenses ont été décernées de la manière suivante :

1e prix, Léon Dennisl ; 2e, Marin ; accessits, De Jarnale et Prophète.

2e division. — 1er prix, Matossi ; 2e, Hassebrouck ; accessits, Léon Faucher, et Philippe, épée et fleurets d'honneur.

3e division. — 1er prix, Raoul Rondeul ; 2e, Paul Gonelin ; accessits, Walli et Georges Boinet. Prix de tonus, Prophète.

**Découverte d'un fœtus.** — Hier matin, vers 8 heures et demie, le nommé Louis Chevalier, balayeur de rues, en levant la plaque d'égout qui se trouve à l'angle des rues de Roubaix et de Lombard, a mis à découvert un fœtus d'environ 3 mois.

M. le commissaire du 3e arrondissement s'est empressé de le faire examiner par M. le docteur Hochsteter qui a déclaré que l'avortement devait remonter à quelques heures seulement. Quant à la cause, elle reste inconnue. Le fœtus a été inhumé au cimetière de l'Est. La police informe.

**Tapage nocturne.** — Le nommé Debot, Jean-Baptiste, né à Bruxelles, a été arrêté, dans la nuit de mercredi à jeudi, pour tapage place de la Gare. Il avait d'abord déclaré se nommer Verbraechel, Edouard et être garçon boulanger; puis, pris sans doute de remords, il donna son véritable nom, ce qui a permis de découvrir que cet intéressant personnage a déjà subi à Lille cinq condamnations pour vol et escroquerie. Outre le tapage, Debot a à son actif une infraction à un arrêté d'expulsion.

**Fêtes du Carnaval.** — Mercredi, vers huit heures du soir, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Hurtevent, épicier, place Madeleine-Caulier. Aucun dégât.

**Fête du cheminée.** — Mercredi, vers huit heures du soir, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Hurtevent, épicier, place Madeleine-Caulier. Aucun dégât.

**Arrestations.** — La police a arrêté et conduit au parquet les nommés :

Marie Dussart, 27 ans, servante, rue des Postes, 38, pour vol.

Félix Gillet, 66 ans, teinturier, rue de Wazemmes, 77, pour mendicité.

**Jean-Baptiste Geinaert, 20 ans, journalier,** pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Henri Decottignies, 40 ans, rentrer à Roubaix, pour ivresse et outrages aux agents.

Grégoire Lammens, 39 ans, cordonnier, rue Ophelie, 2, pour vol d'un mantalon à l'étalage de Mme veuve Rouzé, rue de Paris, 143.

**Accidents du travail.** — Hier, vers huit heures du matin, la nommée Sophie Kuelenoes, 20 ans, ouvrière à la fabrique de M. Barois, filateur, rue de Lannoy, a eu la main droite prise par une corde qui lui en a broyé une partie.

Après un premier pansement, elle a été conduite à l'Hôpital St-Sauveur.

**Canonniers Sédentaires.** — Par autorisation du ministre de la guerre et à la demande de l'administration du Kursaal, la musique des Canonniers-Sédentaires se rendra à Ostende le 13 juillet, pour y donner un concert dans la salle du Kursaal, à l'issue du bal.

Le roi et la famille royale doivent honorer de leur présence cette audition musicale.

A départ sera fixé de Lille le 13 juillet, par le train express de 8 h. 05 du matin, et le retour étendra s'effectuera à 10 h. du soir, le même jour.

Répétition générale le 11 juillet, à 9 heures du soir.

Lundi 14 juillet, à 8 heures du matin, revue, fête nationale.

**Wattignies.** — Plainte a été déposée par M. Emile Lecoutre, mécanicien, à qui des malfaiteurs ont volé, dans la nuit de dimanche, un coq et deux poules.

**Annœullin.** — Une petite ouvrier a été glissée dans la nuit, nous apprennent des renseignements ouvrières qui a été faite à Annœullin, le dimanche 6 juillet dernier.

M. Marchand, maire d'Allennes, conseiller d'arrondissement, n'a pas présidé la conférence, attendu que le bureau était constitué :

Président : M. Marcy-Leclerc, conseiller municipal à Annœullin.

Assesseurs : MM. Emile Leleu, également conseiller municipal à Annœullin ; Fichelle Edmond, secrétaire de mairie à Annœullin.

Secrétaire : M. Victoriel André, capitaine des pompiers à Annœullin.

*Accidents.* — A 95 ans, se promener à 11 *heures du soir sur la place en temps de duel*, ce n'est pas chose commune. Aussi la curiosité d'Ambroisine, Comtesse fut récompensée par une chute sur le trottoir, dont le résultat fut : une plaie à l'œil droit et une fracture de la jambe droite.

— Le jeune Leduc, âgé de 8 ans, regardait faire des tours de force, quand, malheureusement, un morceau de plomb se détachant du bâton, tombe tout avec une grande vitesse, vient le frapper au-dessus de l'œil gauche, lui écrasa les chairs et fractura même l'os frontal. L'accident est sérieux, aussi, M. Delcroix, médecin, appelé pour donner ses soins, n'ose encore se prononcer sur les suites.

**Bérignies.** — Une enquête est ouverte pour décrypter le malfaiteur qui, dans la nuit de dimanche à lundi, ont brisé deux pruniers appartenant à M. Pierre Caby, rentier.

**Nieppe.** — Dans la nuit du 8 courant, le brigadier de douanes Lagravière, et le préposé Legravière, de la brigade de Nieppe, ont arrêté le nommé Leclercq, porteur de vingt kilos de tabac étranger.

**La Bassée.** — Il n'est pas toujours agréable de continuer à un débiteur la dette qu'il a contractée, témoin ce qui est advenu au sieur Hippolyte Demarsis, dimanche, vers huit heures du soir.

Comme il réclamait son argent, le débiteur fut de qui lui était dû, ce dernier n'en trouvé de mieux que de le payer à coups de pied et de poing et de le jeter à terre. Dans cette chute, le cabaretier a eu l'épaule démise, ce qui lui nécessitera un repos d'un mois. La gendarmerie a dressé procès-verbal.

## DOUAI

*Les fêtes de Gayant.* — Mercredi a eu lieu la course de ballons.

Voici les noms de ceux qui ont pris part à la course :

*Emilie*, cubant 750 mètres, monté par M. Hache.

*Pro Patria*, 750 mètres, monté par MM. Werlé et Gisdal, deux Lillois.

La *Bienfaisance*, 550 mètres, monté par M. Grvin.

Le *Marceau*, 400 mètres, monté par M. Panis.

L'*Industrie*, 350 mètres, monté par M. Mangot.

L'*Alliance*, 320 mètres, monté par MM. Rayer et Dehas.

A 5 h. 1/2, a eu lieu le départ ; la localité d'atterrissement désignée était Menin (Belgique).

Voici les renseignements sur le sort des ballons.

L'*Emilie* a atterri à Barrymaulde (Belgique l'*Industrie*, à Maulde, la *Bienfaisance* à Wasme, à 3 kilomètres de Maubray ; le *Pro Patrie*, à 15 kilomètres d'Enghien (Belgique); et le *Marceau* à Berthem, près Louvain.

Voici les renseignements sur le sort des ballons.

L'*Emilie* a atterri à Barrymaulde (Belgique l'*Industrie*, à Maulde, la *Bienfaisance* à Wasme, à 3 kilomètres de Maubray ; le *Pro Patrie*, à 15 kilomètres d'Enghien (Belgique); et le *Marceau* à Berthem, près Louvain.

## VALENCIENNES

### UN DRAME CONJUGAL A MASTAING

Une tentative d'assassinat vient d'avoir lieu à Mastaing. Un sieur Dufeutelle, dans un accès de jalousie, a tenté d'assassiner sa femme en lui portant plusieurs coups de couteau.

Le meurtrier a été arrêté par la gendarmerie.

Quant à la victime, son état est très grave.

### ASSASSINAT A BOUCHAIN

Mardi, vers six heures du soir, le nommé Mérésse, âgé de 18 ans, a tué d'un coup de couteau dans la région du cœur le sieur Potez, âgé de 44 ans.

C'est à la suite d'une discussion suivie de voies de fait de la part de la victime, que Mérésse a accompli son meurtre. Il a été arrêté et le parquet de Valenciennes a fait une descente à Bouchain pour procéder à l'autopsie par les soins de M. le docteur Manouvriey, médecin-légiste assisté de M. le docteur Delattre, de Bouchain.

Mérésse témoigne de douloureux regrets et affirme n'avoir agi que sous l'influence d'une grande colère.

**Flines-lez-Mortagne.** — *Affaire de mœurs.* — La gendarmerie de Saint-Amand vient de procéder à une enquête sur une affaire de mœurs concernant le sieur Jean-Baptiste Dupont, âgé de 40 ans et la nommée Mathilde Renard, sa belle-fille, âgée de 16 ans.

Le 4 juillet, une personne de la commune entendit des soupirs dans un champ de blé situé à vingt mètres du village. Croyant qu'il s'émanaient d'une personne malade, elle alla chercher des voisins qui vinrent à trois. Tous quatre approchèrent et quelle ne fut pas leur surprise de trouver le sieur Dupont et sa belle-fille en flagrant délit d'attentat aux mœurs.

Le plus fort, c'est que la fille Renard a un jeune enfant de deux mois dont la rumeur publique attribue la paternité à son beau-père.

Ajoutons que celui-ci est marié en secondes noces avec la mère de la fille Renard et que tous vivent ensemble.

Dupont nie le délit qu'on lui reproche, mais les quatre témoins de leur côté, sont très affirmatifs.

***

*Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie de* Saint-Amand contre la nommée Mathilde Renard, cité plus haut, et Jean-Baptiste Marie, pour avoir dévalisé un champ de pommes de terre appartenant à M. Harneman, boucher.

**Mortagne.** — Deux ouvriers employés aux travaux qu'on exécute en ce lieu sont pris de querelle ; le nommé Moore, sujet belge, a porté des coups à un autre ouvrier nommé J.-B. Procureur. La gendarmerie a dressé procès-verbal.

**Saint-Amand.** — *Jeu de balle.* — Dimanche